

7. Droits d'auteurs. ‡
8. Système décimal, poids, mesures et circulation. †
9. Émigration. \*
10. Relations commerciales impériales. †
11. Routes postales et télégraphiques interimpériales. \*
12. Droits prélevés sur les bateaux-phares.
13. Facilités postales. ‡
14. Extension du chemin de fer du sud-ouest de la Chine. ‡
15. Taux du fret au sud de l'Afrique. ‡
16. Règlements de la route en mer.

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES.

1. Que, d'après l'opinion de ce congrès, les différences de sentiments ou divergences s'élevant entre différents gouvernements et qui ne peuvent être réglées par voie diplomatique, devraient, autant que possible, être déferées à l'arbitration.

2. Que, d'après l'opinion de ce congrès, on devrait rendre uniformes dans l'Empire britannique les lois qui régissent les lettres d'échange; ainsi que, dans tous les cas où la chose est possible, on devrait établir une règle uniforme internationale touchant les lois des puissances du continent.

3. Que ce congrès exprime une désapprobation formelle du système suivi au sujet des "connaissements" dans lesquels on introduit des clauses, qui, effectivement, libèrent les propriétaires de navires qui se chargent du transport du fret, de toute responsabilité, et qu'il demande à la Chambre de Commerce de Londres de s'entendre avec les propriétaires de navire afin d'éliminer ces clauses, ou bien que, si l'on ne peut arriver à une telle entente, les différentes puissances qui composent ce congrès prennent les mesures nécessaires aux fins d'introduire dans leurs parlements respectifs des lois qui définissent les responsabilités des propriétaires de navires.

4. Que ce congrès désire exprimer sa satisfaction au sujet du progrès constant qui se fait dans le but de promouvoir le principe de conciliation et d'arbitrage dans les disputes relatives au travail, ce qui a pour effet, dans un grand nombre de cas, de prévenir les résultats désastreux des grèves et suspensions de travaux, et qu'il s'engage de faire tous ses efforts dans le but de développer ce mouvement dans tout l'Empire.

5. Que l'Acte relatif aux lettres de change, de 1882, celui des sociétés, de 1890, et celui de la vente des marchandises, de 1893, ainsi que d'autres Statuts refondus, ayant démontré la nature pratique et les avantages de la codification de la loi commerciale britannique, il est tout-à-fait à propos que la loi commerciale de tout l'Empire britannique soit maintenant ramenée à un code uniforme; et que, par conséquent, ce congrès soumette au gouvernement un mémoire le priant de faire les démarches voulues afin de nommer, dans le but de rédiger tel code, une commission dont feraient partie des représentants du Royaume-Uni et de toutes les colonies et contrées appartenant à l'Empire.

6. Que, comme premier pas vers une fédération impériale, il est désirable que l'on forme un conseil impérial consultatif, dont les membres pour le temps d'alors devraient résider dans le Royaume-Uni; ce que ce conseil soit convoqué en séance dans les cas où se trouveraient en jeu les intérêts généraux des colonies représentées à ce congrès dans les questions de commerce, de finances ou de la défense de l'Empire; que ce conseil devrait se composer de membres élus par chaque colonie jouissant d'un gouvernement autonome dans une proportion adéquate et basée sur le nombre des électeurs qu'elle possède; que les fonctions de ce conseil soient simplement consultatives et que les colonies relevant directement de la Couronne aient également des représentants dans ce conseil.

7. Que la loi relative au droit de propriété littéraire devrait être uniforme dans tout l'Empire.

8. Attendu que le système britannique des poids et mesures, qui varie constamment dans chaque partie de l'Empire britannique, est une source d'ennui continuel, de perte de temps et nuit considérablement au développement du commerce local, impérial et étranger; et attendu que le système métrique est maintenant universellement reconnu comme le système décimal le plus parfait et qu'il est généralement adopté par les

\* Discutée dans chacun des trois congrès.

† Discutés dans le congrès de 1892 et celui de 1896.

‡ Discutés dans le congrès de 1896 seulement.